



Dépôt

Par **michele2010**, le **18/07/2010 à 13:18**

Quelles sont les conditions d'un dépôt de garantie?rnMerci.

Par **Marion2**, le **18/07/2010 à 14:19**

Bonjour,rnrnUn compromis de vente vaut vente.rnrnS vous avez l'accord du prêt et que votre banque l'a signé au notaire, vous n'avez plus aucun recours.rnSi ce n'est pas encore fait, demandez à votre banque de vous octroyer un refus de prêt, ce qui vous dégagera de ce compromis de vente, c'est la seule solution.rnrnEst ce qu'une condition suspensive pour perte d'emploi de votre époux figure dans le compromis ?rnSi c'est le cas, vous faites jouer cette clause.rnrnSans l'une ou l'autre de ces conditions, à moins d'un arrangement à l'amiable Déjà ne comptez pas récupérer votre dépôt de garantie.rnrnCordialement.

Par **michele2010**, le **18/07/2010 à 15:26**

Merci pour votre réponse.